

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

## Conseil du 5 novembre 2018

Délibération n° 2018-3129

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 7°

objet: Ilot Fontenay - Place des Pavillons - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise

d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Certin-Gilbert, M. Petit, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés: Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

#### Conseil du 5 novembre 2018

#### Délibération n° 2018-3129

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s): Lyon 7°

objet: Ilot Fontenay - Place des Pavillons - Individualisation complémentaire d'autorisation de

programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise

d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

#### Le Conseil.

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement du secteur îlot Fontenay - place des Pavillons à Lyon 7° fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

Le périmètre de l'îlot Fontenay correspond à un tènement foncier d'environ 10 500 m², initialement maîtrisé par la Communauté urbaine de Lyon et délimité à l'est par la propriété de l'entreprise Métalic, à l'ouest par la rue Marcel Mérieux, au nord par l'avenue Debourg et au sud par la rue Challemel Lacour.

Après division foncière et création d'une voirie, le prolongement de la rue Monod en 2015, 2 îlots constructibles intitulés îlot nord et îlot sud ont été créés. La réalisation de l'îlot sud a permis de développer en 2016 un programme mixte de 4 882 m² de surface de plancher (SDP) comprenant une bibliothèque municipale, 30 logements en accession sociale, 22 logements locatifs sociaux et 58 places de stationnement en sous-sol.

Concernant l'îlot nord, une consultation de promoteur/concepteur a été remportée par la co-promotion Pitch-Noaho/Architecte Brenac & Gonzalez et associés. Un permis de construire a été délivré le 3 novembre 2017 portant sur la construction d'un ensemble immobilier de 13 061m² de SDP comprenant 147 logements, des locaux commerciaux et la création de 231 aires de stationnement.

Pour desservir ce nouvel ensemble immobilier, il est nécessaire de créer un réseau d'adduction d'eau potable sous l'emprise de la future allée Fontenay entre l'avenue Debourg et la rue Challemel Lacour. L'estimation de ces travaux s'élève à 152 000 € HT.

Par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2012-3008 du 21 mai 2012, une individualisation partielle d'autorisation de programme, pour un montant total de 1 420 000 €TTC, a été décidée pour engager les études de maîtrise d'œuvre et des travaux préalables, démolition, dépollution.

Par délibération du Conseil de la Communauté urbaine n° 2014-4523 du 13 janvier 2014, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme tranche 1 a été décidée pour un montant de 1 200 000 € en dépenses et de 3 600 000 € en recettes pour réaliser les travaux de l'allée Fontenay et du prolongement de la rue Monod permettant l'accès aux logements et à la bibliothèque.

Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 152 000 € HT en dépense correspondant à ces travaux d'adduction d'eau potable ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### **DELIBERE**

- 1° Approuve la poursuite de l'opération d'aménagement du secteur îlot Fontenay place des Pavillons à Lyon 7°.
- **2° Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 Aménagements urbains, pour un montant total de 152 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, en 2019 sur l'opération n° 1P06O2716.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 772 000 € en dépenses et 3 600 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.